

# PRÉFET DE LA LOZÈRE

## AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES

### COMMUNE DE CANS ET CÉVENNES

#### MISE EN CONFORMITE DES CAPTAGES PUBLICS D'ALIMENTATION EN EAU

#### POTABLE DES CAPTAGES DE « Croubel », de « Balazuègnes », « Mijavols amont », de « Ventajols », « Puychauzier » et « Fajas »

En application de l'arrêté préfectoral n° PREF-BCPEP2016294-0002 du 20 octobre 2016 le projet de mise en conformité des captages publics public d'alimentation en eau potable de « Croubel », « Balazuègnes », « Mijavols amont », « Ventajols », « Puychauzier » et « Fajas » est soumis à une enquête publique unique regroupant :

- ✓ enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux, à la mise en place des périmètres de protection immédiate des captages de « Croubel », « Balazuègnes », « Mijavols amont », « Ventajols », « Puychauzier », « Fajas » et de distribution d'eau potable au public,
- ✓ enquête parcellaire en vue de délimiter exactement les terrains à acquérir ou à grever de servitudes légales.

Cette enquête se déroulera pendant 33 jours consécutifs sur le territoire de la commune de Cans et Cévennes, du vendredi 25 novembre 2016 au mardi 27 décembre 2016 inclus.

Le maître d'ouvrage de l'opération est la commune de Cans et Cévennes – 48400 St Laurent de Trèves.

M. Emmanuel INESTA, fonctionnaire de l'Équipement, en retraite, a été désigné commissaire enquêteur et M. Paul GIDON, conseiller en développement à la chambre d'agriculture, suppléant.

Le commissaire enquêteur siégera et recevra en personne, les observations du public :

- à la mairie de Cans et Cévennes dont le chef-lieu est fixé à St Laurent de Trèves (48400) :

- ✓ le vendredi 25 novembre 2016 de 14 h à 17 h
- ✓ le mardi 27 décembre 2016, de 14 h à 17 h

.- à la mairie annexe située à St Julien d'Arpaon (48400) :

- ✓ le jeudi 15 décembre 2016 de 14 h à 17 h.

- le dossier de l'enquête sera consultable à la mairie de Cans et Cévennes et à la mairie annexe aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;

- les observations du public pourront être :

- soit portées sur les registres d'enquête déposés dans la mairie et son annexe précitées,
- soit adressées, par écrit, à la mairie de Cans et Cévennes– Le Village - 48400 St Laurent de Trèves - à l'attention de M. INESTA commissaire enquêteur – « enquête de mise en conformité des captages publics d'alimentation en eau potable de la commune de Cans et Cévennes »,
- soit présentées verbalement au commissaire enquêteur au cours de ses permanences dans la mairie et son annexe précitées.

Au terme de cette enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Cans et Cévennes, à la mairie annexe à St Julien d'Arpaon, à la sous-préfecture de Florac ainsi qu'à la préfecture de la Lozère (secrétariat général - bureau de la coordination des politiques et des enquêtes publiques) pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant minimum un an à compter de la clôture de l'enquête.

Pour le Préfet et par délégation,  
La Secrétaire générale,

signé  
Marie-Paule DEMIGUEL